



Décision : n°042/2017.

Objet : Adoption de la convention de partenariat 2016/2017 de mise à disposition de local communal (Gymnase) au profit de l'association Etoile Marollaise.

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

**Vu** la délibération n°2381-2016 du Conseil Municipal en date du 2 juin 2016 notifiant les pouvoirs du Maire,

**Considérant** le point n°5 de l'article L2122-22 du CGCT déléguant le droit de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

### DECIDE

Article 1 : D'adopter la convention de partenariat 2016/2017 de mise à disposition de local communal (Gymnase) au profit de l'association Etoile Marollaise, ci-annexée.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- L'association Etoile Marollaise ;
- Madame le Maire.

Accusé de réception en Préfecture :

094-719400488 - 20170327-042-  
Date de télétransmission : 31/03/17. 2017 - Au.  
Date de réception Préfecture : 31/03/17.

Marolles-en-Brie, le 27 mars 2017

Sylvie GERINTE,  
Maire de Marolles-en-Brie

Par délégation,  
Jean Michel CARIGI

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



## AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016/2017

POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL : GYMNASSE

### ENTRE

La commune de MAROLLES EN BRIE, représentée par son Maire, Sylvie GERINTE,  
d'une part, ci-après dénommée « la Commune »

et

L'association Etoile Marollaise,  
dûment habilitée et identifiée sous le numéro d'enregistrement :  
W941001350 par la Préfecture CRETEIL – 94000,  
représentée par son Président Alain MASLIAH,  
domiciliée au 5 rue des Grands Roseaux, 94440 – Marolles-en-Brie,  
d'autre part, ci-après dénommée « l'Association »

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : PREAMBULE**

La volonté de la Commune est de mettre à disposition des associations un local communal en adéquation avec le sport ou l'activité proposée.

### **ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION**

La Commune met à disposition de l'Association son gymnase afin de proposer l'initiation et la pratique de la gymnastique douce et du Taïchi Chuan.

### **ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat débutera le 1<sup>er</sup> février 2017 et prendra fin le 31 octobre 2017, soit pour une durée de neuf mois.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS**

La Commune met à disposition de l'Association :  
Son gymnase situé Rue du Faubourg Saint Marceau, 94440 Marolles-en-Brie.  
Comprenant au rez-de-chaussée : une grande salle équipée de matériel sportif permettant la pratique de diverses disciplines en salle.

Le partenariat entre l'Association et le Commune s'exerce à titre gratuit.

**ARTICLE 8 : RESILIATION**

En cas de non respect des clauses contractuelles, décrites ci-dessus, la Commune pourra résilier la présente convention avec effet immédiat et sans motivation requise, par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

La résiliation de la présente convention par l'une ou l'autre des parties ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation en dommages et intérêts dirigée à l'encontre de la partie résiliante.

Fait à Marolles en Brie, le 01 février 2017

**Alain MASLIAH,**  
Président de l'Association Etoile Marollaise



**Sylvie GERINTE,**  
Maire de Marolles-en-Brie

Par délégué,  
Jean-Denis CARIBI  
1er Adjoint au Maire.



**Acte à classer****042-2017**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-03-31T11-51-31.00 ( MI205325604 )

## Identifiant unique de l'acte :

094-219400488-20170327-042-2017-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION DU MAIRE 042-2017 ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017 DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL (GYMNASE) AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ETOILE MAROLAISE.

Date de décision : 27/03/2017

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 042-2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/17 à 11:51

Date 31/03/17 à 11:51

Date 31/03/17 à 11:57

Par MARQUES ChristinePar MARQUES Christine